

COMMUNIQUÉ no 3 – COVID-19 – Année scolaire 2020 – 2021 - Plan d'action du Collège pour l'enseignement à distance en cas d'absence ou de confinement reliés à la Covid-19 –2020-08-31

Bonjour chers parents,

Nous espérons que la rentrée se passe bien pour vous. De notre côté, malgré les embûches et les défis, nous sommes très heureux d'avoir pu accueillir vos enfants en personne pour la première fois depuis le mois de mars!

Je vous écris pour vous partager notre plan d'action pour l'enseignement à distance en cas d'absence ou de confinement reliés à la Covid-19. Je vous donnerai également des précisions concernant les directives du Ministère.

Plan d'action du Collège pour l'enseignement à distance en cas d'absence ou de confinement reliés à la Covid-19

Je suis heureux de vous partager le plan d'action du Collège en cas d'absence d'élèves, de confinement de groupes ou de fermeture d'école reliés à la Covid-19.

En cas d'absence d'élève reliée à la Covid-19

Un élève qui a une condition médicale le rendant vulnérable à la Covid-19, ou qui vit avec un membre de sa famille qui a une telle condition, pourra suivre ses cours à distance en temps réel. Les classes ont été équipées de caméras permettant de diffuser les cours et les présentations utilisées par les enseignants par le biais de la plateforme TEAMS (au préscolaire et au primaire, il s'agira plutôt de la plateforme Google Éducation). Pour avoir droit à ce service, la famille doit fournir un certificat médical et prendre entente avec la direction.

Un élève considéré comme un contact direct d'un cas confirmé de Covid-19 et retiré de l'école par la santé publique aura aussi droit à ce service.

Nous désirons préciser qu'un élève absent pour toute autre raison n'a pas droit à ce service. Les directives ministérielles ne nous permettent pas de le faire pour ne pas décourager la fréquentation scolaire.

En cas de confinement d'un groupe complet ou de fermeture d'école

La Direction de la santé publique nous a avertis que s'il y avait un cas confirmé de Covid-19 à l'intérieur du groupe-classe, le groupe au complet serait considéré comme un contact direct et serait mis en confinement à la maison pour une période pouvant aller jusqu'à 14 jours.

Dans un tel cas, les élèves du secondaire suivront leur horaire régulier à partir de la maison. Les classes ont été équipées de caméras permettant de diffuser les cours et les présentations utilisées par les enseignants en temps réel par le biais de la plateforme Microsoft TEAMS. Les enseignants offriront donc leurs cours directement à partir de leurs salles de classe.

Pour les élèves du préscolaire et du primaire, les classes ont aussi été équipées de caméras pouvant diffuser les cours à la maison. Un nouvel horaire sera donné aux

groupes d'élèves pour des cours en direct tous les jours, incluant les cours des enseignants spécialistes, avec la plateforme Google Éducation.

En cas de fermeture complète d'école, ce sera exactement le même scénario. Il est toutefois possible que les enseignants offrent les cours de leur domicile s'ils devaient être confinés aussi.

Nous sommes convaincus que ce plan d'action sera bénéfique et positif pour tous si une absence ou un confinement reliés à la Covid-19 devait se produire. Nous tenons à préciser qu'un code de vie relié à l'enseignement virtuel sera mis en œuvre dans de tels cas, afin de protéger nos enseignants d'utilisations malveillantes de leurs cours virtuels, incluant des conséquences importantes pour les élèves qui rediffuseraient ces cours ou feraient du montage ou autre dans le but de manquer de respect aux enseignants. Nous serons très rigoureux concernant ce code de vie.

Précisions concernant la marche à suivre en cas de symptômes ou de cas positifs à l'école

Nous vous rappelons que si votre enfant présente les symptômes reliés à la Covid-19 (tels que décrits dans les documents en fichiers joints), il est très important de le garder à la maison et d'informer la Direction de la santé publique (1-877-644-4545) et la direction de l'école.

J'en profite pour vous partager, en toute transparence, l'information envoyée par la Direction de la santé publique par rapport aux différentes situations pouvant se présenter à nous dans les prochaines semaines :

- Si un élève reçoit un résultat positif à un test de la Covid-19, les autres élèves du groupe et les contacts directs (frères et sœurs, etc.) seront informés par la Direction de la santé publique, retirés de l'école et confinés à la maison pour une période pouvant aller jusqu'à 14 jours. Les autres familles de l'école seront informées qu'un élève d'un autre groupe a été déclaré positif à la Covid-19, afin d'être vigilantes par rapport à l'apparition de symptômes chez leurs enfants.
- Si un membre de la famille d'un élève (vivant sous le même toit) reçoit un résultat positif à un test de la Covid-19, mais que l'élève n'est pas déclaré positif à la Covid-19, l'élève est retiré de l'école et confiné pour une période pouvant aller jusqu'à 14 jours. Les autres élèves du groupe et ses contacts directs ne sont pas retirés de l'école ni informés.
- Si un membre de la famille d'un élève (vivant sous le même toit) est en attente du résultat d'un test de la Covid-19, mais que l'élève ne présente pas de symptômes, l'élève n'est pas retiré de l'école.
- Si un élève est retiré de l'école parce qu'il présente des symptômes ou qu'il est un contact direct d'un cas positif, mais qu'il n'a pas reçu de résultat positif à un test de la Covid-19, les autres élèves du groupe et ceux qui ont été en contact avec lui ne seront pas retirés de l'école ni informés.

Précisions importantes concernant la reprise possible des activités parascolaires et du sport scolaire le 14 septembre 2020

La situation des activités parascolaires et du sport scolaire ont fait la manchette la semaine dernière. Il est important de souligner que ce débat touchait aux activités parascolaires et aux sports scolaires ayant lieu après l'école et non aux profils et options des élèves inscrits à l'horaire.

Effectivement, les équipes sportives du Collège avaient entamé leurs camps de sélection et leurs camps d'entraînement en respectant les directives émises aux fédérations sportives, comme c'était le cas pour le sport civil. Par contre, le gouvernement a annoncé le 19 août que les sports et activités parascolaires devaient s'arrêter. Finalement, il s'est ravisé en annonçant que les activités parascolaires et les sports scolaires pourraient aller de l'avant à compter du 14 septembre, si tout va bien au niveau de la pandémie.

Cette annonce a créé de la confusion à propos des profils au Collège qui ont lieu durant la journée d'école. Ce sont des cours et non des activités parascolaires. Il est donc important de vous préciser que la nouvelle directive ne nous donne pas du tout le droit de décroquer ou de mélanger les groupes d'élèves durant la journée scolaire pour les profils et les options. L'objectif du gouvernement est de créer une « bulle » classe et une autre « bulle » reliée aux activités parascolaires et sportives qui ont lieu après l'école. Nous ne pouvons donc pas redonner aux élèves les profils et options qui ont été changés ou annulés, même après le 14 septembre. Encore une fois, nous sommes désolés de ces changements, qui sont le résultat d'une directive ferme du ministère de l'Éducation.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier de votre précieuse collaboration concernant la rentrée, qui est toute particulière cette année. Notre priorité absolue demeure la santé, la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel. Malgré les contraintes et les défis encourus, nous sommes convaincus que vos enfants vivront une belle année scolaire. Nous avons inclus les communications du ministère de l'Éducation qui vous sont adressées. Nous vous invitons à en prendre bonne connaissance.

Merci et bonne année scolaire!

David Bowles
Directeur général